



## CONTRAT DE RÉSERVATION

881 Chemin Duhartia  
Quatier Acotz  
64500 St Jean de Luz

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

CP: ..... Ville : .....

Pays: .....

N° de tél : ..... N° portable : .....

Email : .....

### Composition de la famille ou groupe :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>date de naissance</u>
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....
4	.....	.....
5	.....	.....
6	.....	.....

Date du séjour : .....

- Appartement                       Mobil-home DUO                       Mobil-home DUO+                       Mobil-home LOGGIA  
 Mobil-home ESPACE                       Mobil-home FAMILLY                       Mobil-home FAMILLY +  
 Mobil-home GRAND LARGE                       Véhicule supplémentaire : ..... (5€/j ; un seul véhicule inclus dans le tarif de base)  
 Assurance annulation location (4% de la prestation)                       Chien (voir tarif sur site)

### Extrait conditions générales de vente

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. L'accueil se fera le samedi ou le dimanche entre **16h00 et 19h30**. Le départ se fera avant **10h00** le samedi ou le dimanche. Le montant de l'acompte s'élève à 30% du séjour ( montant indiqué dans la lettre de confirmation de l'option). Il est à régler à la signature de ce contrat et le solde est dû un mois avant votre arrivée sur le camping. Pour les annulations et garanties d'annulation, veuillez vous reporter aux conditions générales de ventes. Les invités devront se présenter à la réception et régler la somme de 5€ par personne et par jour. Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le présent contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ prématuré. Toute modification devra nous être adressée par écrit. Veuillez nous prévenir de tout retard sur la date d'arrivée prévue. Passé 24 heures sans avis, nous serons dans l'obligation de disposer de la location ou de l'emplacement.

Il est strictement interdit de dépasser le nombre de personne par location ou sur les emplacements. Il est formellement interdit de rajouter une tente sur les emplacements des bungalows. Les enfants de -3 ans sont considérés comme une personne. Les barbecues et planchas électriques sont strictement interdits.

Date :

Signature :

Précédée de « lu et approuvé, bon pour accord »